

Un appel collectif pour le droit d'accès à internet en prisons

Paris, 28 sept 2022 (AFP) - Plus de 600 personnes, dont des députés, ont réclamé mercredi dans une lettre ouverte à la Première ministre la mise en place d'un accès à internet dans les prisons françaises, pour faciliter la réinsertion des détenus et réduire la "fracture numérique".

"Si l'interdiction de l'accès à internet en prison n'est posée par aucune loi, elle y est pourtant totale", font valoir les signataires, qui réclament un débat public et législatif sur le sujet.

Parmi eux, des responsables d'associations et de structures d'insertion, des conseillers de probation, des avocats, des magistrats et plusieurs députés dont Ségolène Amiot (LFI), Ugo Bernalicis (LFI) et Arthur Delaporte (PS).

"L'accès à internet entre les murs est primordial pour reconnaître les personnes détenues comme sujets de droit, limiter l'exclusion sociale causée par l'incarcération et faciliter le retour à la vie libre", estiment les signataires. En 2020, la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté de l'époque, Adeline Hazan, avait estimé dans un rapport que cet accès devait être considéré comme "prioritaire". Elle avait considéré cette privation comme une "entrave" à de nombreux droits fondamentaux, dont la liberté d'expression, le droit à l'éducation ainsi que "le droit d'une personne détenue à la préparation de son retour au sein de la société". Plusieurs pays ont introduit des accès contrôlés à internet en cellule, notamment l'Allemagne, la Suisse et les Etats-Unis.

En France, internet reste essentiellement consulté par les personnes détenues via des téléphones portables introduits illégalement en cellule. Une expérimentation avait été lancée en 2009 dans certaines prisons avant d'être abandonnée.

L'administration pénitentiaire expérimente néanmoins un nouveau projet, appelé "Numérique en détention" (NED), un intranet permettant par exemple de faire des commandes en cantine ou de gérer ses créneaux de parloir. dar/sp